



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	20	4

Date d'affichage : 28 /02/2018

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 27/02/2018
--

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le vingt février sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE, Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Norbert DELAHAYE, Cassandre ZANIN, Laurence SPENGLER, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Liliane BEAUCHOT, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Christian GAGNEUX, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

Étaient absents : Jean PICART, Jean-Claude THOMAS, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, François BOULIER, Yves DHYVERT.

Procurations : Jean PICART à Marie-Françoise LECLERC, Jean-Claude THOMAS à Daniel BRIZION, Guillaume BOUVIER-PEYRET à Rémy ANDRIN, Yves DHYVERT à Christian GAGNEUX.

Secrétaire de séance : Lauren JESTIN.

Adjoint Secrétaire de séance : Cathy MOUGENOT.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

1 - ACHAT D'UN TERRAIN CROISEMENT DE LA RUE SAINT MARTIN ET DE LA RUE LAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS CONTRE, DEUX ABSTENTIONS,**

DECIDE d'acquérir le terrain situé au croisement de la rue Saint Martin et de la rue Lavaux à Etain pour une somme de 15 000 € non compris les frais d'acte à charge de la Commune.

CHOISIT l'office notarial de Maître Gérard et Clément à Etain pour l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte d'acquisition.

2- ADHESION A UNE AGENCE INTERIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,** **DECIDE** que la Commune d'Etain pourra avoir recours à des agences d'intérim pour pallier les absences d'agents des services notamment sur le service social domaine ou les difficultés de recruter sont plus importantes

DONNE au Maire toutes délégations utiles afin de signer la ou les conventions avec les agences d'intérim pouvant répondre aux besoins

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

3 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- décide la création, à compter du 1^{er} mai 2018 d'un poste d'agent social à temps non complet à hauteur de 4h25, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- dit que le tableau des emplois communaux sera modifié en conséquence
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier
- précise que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement de la commune, chapitre 012.

4 - ANNULATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE EN GROS DE LA VILLE D'ÉTAIN AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE HERMEVILLE, GRIMAUCCOURT ET MORANVILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

ACCEPTÉ l'annulation de la délibération n°2017-033 en date du 31 mai 2017

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

5 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

DECIDE d'autoriser l'ouverture de crédit par anticipation sur le vote du budget Eau-Assainissement 2018 comme suit :

Dépenses en 2017	Total voté en €	¼ des crédits
Art.2031 (Frais d'études)	7 000.00€	1 750.00€

6 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET VILLE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS CONTRE, DEUX ABSTENTIONS,**

DECIDE d'autoriser l'ouverture de crédit par anticipation sur le vote du budget Ville 2018 comme suit :

Dépenses en 2017	Total voté en €	¼ des crédits
Opération n° 106 (Voirie)	186 100.00€	46 525.00€

7 - AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

VALIDE les termes sus mentionnés concernant l'avenant proposé,

AUTORISE la signature de l'avenant n°14 au contrat d'affermage assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

8 - CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE (SRO) SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL « PLACE DU CHAMP DE FOIRE » À ÉTAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

AUTORISE la signature de la convention avec la SAS LOSANGE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

9 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ZERO PHYTO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

VALIDE le programme d'investissements pour le passage au zéro phytosanitaire, qui vient d'être présenté, et qui est estimé à un coût de 44 161,27 € HT,

INSCRIT ces investissements au budget 2018,

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une subvention de 60 %,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce programme d'investissements.

10 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE DAMVILLERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS CONTRE,**

APPROUVE le projet d'aménagements de sécurité Route de Damvillers, évalué à 29 474,38 € HT,

APPROUVE le plan de financement,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et/ou de tout autre concours financiers de l'État pour la programmation 2018,

SOLLICITE une subvention du Département de la Meuse au titre des Amendes de police 2019,

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

11 - VENTE DU BÂTIMENT Abattoir sis 12bis rue des Abattoirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,
DECIDE de vendre le bâtiment communal Abattoir sis 12bis rue des Abattoirs à Monsieur Damien MALLINGER pour une somme de 31 533,33 €.

DIT que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte,

AUTORISE la signature de l'acte de vente et des conventions de servitude correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer les documents correspondants.

12 - COMPÉTENCE VOIRIE – TRANSFERT VOIE NOUVELLE DE LA MAISON DE SANTÉ DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'ETAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,
PRECISE que le classement envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique,

AUTORISE le transfert à l'amiable de la nouvelle voirie, réseaux divers, bandes de stationnements et trottoirs créées entre la rue du Docteur Munier et l'Impasse Beethoven, desservant notamment la Maison de santé pluridisciplinaire du Pays d'Etain, dans le domaine public communal d'Etain,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes pièces utiles s'y rapportant.

13 - DEMANDE D'AIDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION-AUTORISATION DE LANCEMENT DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, UNE ABSTENTION**,

VALIDE la construction d'une nouvelle station d'épuration, estimée à un coût de 3 037 307,00€HT

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les travaux correspondants

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une aide estimée à 989 479,00 € et d'une avance remboursable de 730 000,00 € sur 20 ans au taux de 0,75 %

SOLLICITE le Département de la Meuse pour l'attribution d'une aide estimée à 471 504,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire
Rémy ANDRIN

